DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES

VILLE DE NIORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 03/11/2026

Publication :
le 13/11/2026

SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2026

Délibération n° D-2026-453

Mise à jour du tableau des effectifs

Président :
MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

Secrétaire de séance : Madame ZANATTA Lydia

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 novembre 2026

Délibération n° D-2026-453

Direction Ressources Humaines **Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame Sophie BOUTRIT, Adjointe au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2221-14, R.2221-67 et R.2221-68,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant,

Considérant qu'au regard des besoins de la Ville de Niort et des moyens nécessaires pour son fonctionnement, il y a lieu d'actualiser le tableau des emplois ;

Considérant que les emplois permanents vacants peuvent être occupés par des agents contractuels de droit public conformément à l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique ; que leur rémunération est fixée par référence aux grades indiqués dans le tableau ci-joint en annexe, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;

Considérant la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux sur des emplois permanents dans les cas prévus à l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique, ou pour occuper des emplois permanents afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial conformément à l'article L.332-14 du même code ;

Considérant que pour mener à bien le projet de professionnalisation et d'évolution des accueils périscolaires et de s'assurer de mobiliser des compétences dédiées, des agents d'animation péri et extra-scolaire peuvent être recrutés pour participer à la mise en œuvre d'actions concourant à l'amélioration de la qualité éducative, de l'inclusion des publics et de l'organisation du service, par un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet conformément à l'article L. 332-24 du code général de la fonction publique ; que leur rémunération est fixée par référence aux grades indiqués dans le tableau ci-joint en annexe, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience ;

Emplois permanents - Créations

BUDGET	Pôle	DIRECTION / Service	EMPLOI (Code poste de travail)	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Durée du travail	Catégorie d'emplois	Nombre	Emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels de droit public (Motif)
				Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction de l'Espace public Service Organisation du Domaine Public	Chargée / Chargé d'information de proximité PTV_00641	Adjoint technique territorial Adjoint administratif territorial	Adjoint technique principal 1ère classe Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction de l'Espace public Service Organisation du Domaine Public	Coordinatrice / Coordinateur de l'organisation du domaine public PTV_00157	Rédacteur Technicien	Rédacteur principal 1ère classe Technicien principal 1ère classe	TC	B	1	Article L.332-8 du code général de la fonction publique
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction de l'Espace public	Directrice / Directeur	Ingénieur	Ingénieur hors classe	TC	A	1	Article L.332-8 du code général de la fonction publique
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Service Ressources	Assistante / Assistant marchés publics et comptable PTV_00271	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)
Principal	Pôle Ingénierie et Gestion Technique	Direction Patrimoine & Moyens Régie Patrimoine & Moyens	Ouvrière / Ouvrier de maintenance des bâtiments PTV_00359	Adjoint technique territorial	Adjoint technique principal 1ère classe	TC	C	1	Article L.332-8 du code général de la fonction publique (sauf grade d'accès pouvant s'exercer par recrutement direct)

Emplois temporaires – Créations contrats de projet

BUDGET	Pôle	DIRECTION / Service	EMPLOI	Profil statutaire de l'emploi (par filière)		Durée du travail	Catégorie d'emplois	Nombre	Emplois pouvant être pourvus par des agents contractuels de droit public (Motif)
				Grade minimum de recrutement à l'emploi	Grade maximum d'ouverture de l'emploi				
Principal	Pôle Vie du Territoire	Direction de l'Education Service Animation	Agente / Agent d'animation péri et extra-scolaire	Adjoint territorial d'animation	Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	TNC (80/100)	C	4	Article L. 332-24 du code général de la fonction publique

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les créations d'emplois figurant dans le tableau des emplois ci-dessus ;

- autoriser le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique.

LE CONSEIL
ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Secrétaire de séance — Le Président de séance

Lydia ZANATTA — **Jérôme BALOGE**

Mention des voies et délais de recours :
« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.
Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».